

This is the 2st Affidavit
of Arnaud Sauvé-Dagenais in this case
and was made on 1/April/2016

Court File No. 98-CV-141369 CP00

ONTARIO
SUPERIOR COURT OF JUSTICE

B E T W E E N :

DIANNA LOUISE PARSONS, MICHAEL HERBERT CRUICKSHANKS, DAVID TULL,
MARTIN HENRY GRIFFEN, ANNA KARDISH, ELSIE KOTYK, Executrix of the Estate of Harry
Kotyk, deceased and ELSIE KOTYK, personally

Plaintiffs

and

THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY, HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF
ONTARIO and
THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA

Defendants

and

HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF ALBERTA
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF SASKATCHEWAN,
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF MANITOBA,
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF PRINCE EDWARD
ISLAND,
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NOVA SCOTIA
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEWFOUNDLAND,
THE GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES,
THE GOVERNMENT OF NUNAVUT and THE GOVERNMENT OF THE YUKON TERRITORY

Intervenors

Proceeding under the Class Proceedings Act, 1992

Court File No. 98-CV-146405

B E T W E E N:

JAMES KREPPNER, BARRY ISAAC, NORMAN LANDRY, as Executor of the Estate of the late
SERGE LANDRY, PETER FELSING, DONALD MILLIGAN, ALLAN GRUHLKE, JIM LOVE
and
PAULINE FOURNIER as Executrix of the Estate of the late PIERRE FOURNIER

Plaintiffs

and

THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY, THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA and
HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF ONTARIO

Defendants

and

HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF ALBERTA,
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF SASKATCHEWAN,
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF MANITOBA,
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK,
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF PRINCE EDWARD
ISLAND
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NOVA SCOTIA
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEWFOUNDLAND,
THE GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES,
THE GOVERNMENT OF NUNAVUT AND THE GOVERNMENT OF THE YUKON
TERRITORY

Intervenors

Proceeding under the Class Proceedings Act, 1992

Savonitto & Ass. inc.

In the Supreme Court of British Columbia

Between:

Anita Endean, as representative plaintiff

Plaintiff

and:

**The Canadian Red Cross Society
Her Majesty the Queen in Right of the Province of
British Columbia, and The Attorney General of Canada**

Defendants

and:

**Prince George Regional Hospital, Dr. William Galliford,
Dr. Robert Hart Dykes, Dr. Peter Houghton, Dr. John Doe,
Her Majesty the Queen in Right of Canada, and
Her Majesty the Queen in Right of the Province of British Columbia**

Third Parties

Proceeding under the *Class Proceedings Act*, R.S.B.C. 1996, C. 50

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

NO : 500-06-000016-960

SUPERIOR COURT
Class action

DOMINIQUE HONHON

Plaintiff

-vs-

THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA
THE ATTORNEY GENERAL OF QUÉBEC
THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY

Defendants

-and-

MICHEL SAVONITTO, in the capacity of the Joint
Committee member for the province of Québec

PETITIONER

-and-

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

-and-

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Mis-en-cause

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

NO : 500-06-000068-987

SUPERIOR COURT
Class action

DAVID PAGE

Plaintiff

-vs-

THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA
THE ATTORNEY GENERAL OF QUÉBEC
THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY

Defendants

-and-

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

-and-

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Mis-en-cause

AFFIDAVIT

I, **ARNAUD SAUVÉ-DAGENAIS**, lawyer, practicing in the law firm of Savonitto & Ass. inc., 468, St-Jean street, Suite 400 in the city and district of Montréal, Province of Québec, solemnly declare that :

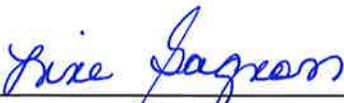
1. I am a junior lawyer with the law firm of Savonitto & Ass. Inc.;
2. I work with Me Martine Trudeau and Me Michel Savonitto who is the Joint Committee member for Québec in the administration of the 1986-1990 Hepatitis C Settlement Agreement (the "Settlement Agreement"), and as such I have personal knowledge of the facts to which I depose herewith;
3. On October 15, 2015 I sworn an affidavit to which was appended a copy of the written submissions our office received since early August 2015 and until October 15, 2015 by mail, by fax or by email from the Class Members directly or forwarded by the Administrator and pertaining to the allocation of the actuarially unallocated funds, (Exhibit ASD-1);
4. Following the October 16, 2015 deadline, our office kept receiving calls and several written submissions from Class Members across Canada;
5. I personally have spoken to several Class Members. I mainly provided basic information about the next steps in the proceedings leading to the June hearing, led them to the Administrator for further information or specific answers regarding their personal file, and humbly listened to their stories;
6. I have also encouraged Class Members to submit their written submissions, despite the previous October deadline, some having just received the Joint Committee's notice because of address changes;
7. Thus, I have gathered and assembled the additional written submissions our office received since October 15, 2015 by mail, by fax or by email from the Class Members directly or forwarded by the Administrator and pertaining to the allocation of the actuarially unallocated funds, a copy of these additional written submissions is appended to this affidavit as **Exhibit A**;
13. To the extent possible, written communications that Me Martine Trudeau and I have identified as being communications also received by other Joint Committee members from Class Members of provinces other than Quebec were excluded from Exhibit A, with the exception of the ones written in French;
14. The written communications received from the Class Members that were purely administrative (eg: change of address) or do not provide information, commentary or suggestions that the Joint Committee can use to inform the recommendations it makes to the Courts on benefits for Class Members are not included in Exhibit A;

15. The 20 additional written submissions Savonitto & Ass. Inc. received from Class Members and appended as Exhibit A have been redacted to remove names and addresses to protect the privacy of the Class Members.

AND I HAVE SIGNED :


ARNAUD SAUVÉ-DAGENAIS

Solemnly affirmed before me
in Montréal, this 1st day of April 2016.


Line Gagnon # 141094
Commissioner of oath
for the province of Québec



Martine Trudeau

De: [REDACTED]
Envoyé: 16 octobre 2015 15:55
À: Information
Objet: Hepatitis C Settlement Agreement...

M. Savonitto,

Nous vous remercions pour l'envoi d'informations concernant ce sujet qui a été, et est encore pour nous, les enfants de M. [REDACTED] cause de chagrin et, je dirais même, de ressentiment envers les membres de la Croix Rouge qui ont été plus que négligeants dans cette affaire. Bien que les compensations monétaires ne ramèneront pas nos chers disparus, ils apportent un certain réconfort à leurs proches, ainsi qu'à ceux qui combattent encore cette maladie et leur entourage.

Nous vous appuyons fortement dans cette démarche importante pour que vous puissiez obtenir le maximum de ce surplus qui aidera tous ceux qui ont été victimes de cette tragédie ainsi que de leurs familles.

Nous suivrons de près le déroulement de cette requête et assisterons, dans la mesure du possible, aux assemblées dont les dates sont indiquées dans votre document.

Nous vous remercions très sincèrement pour le travail que vous faites au nom de nous tous.

[REDACTED] au nom des enfants de [REDACTED]

P.S. Nos excuses pour le manque de certains accents dans le texte.... l'utilisation d'un clavier anglais en est la cause.

pas être infecter dans plusieurs section de ma vie. N'importe quoi que je fait, à chaque couple d'années je suis rappeler de l'hépatite C et les mauvaises effect que sa là sûr le corps. Entre vous, nous envoyez cette lettre dans la poste où un de mes donneurs qui on l'hépatite C. Es ce que il va avoir une journée ou que je peut me souvenire de ma grande-mère sans voir les effects négatif de l'hépatite C. Je ne pense pas, parce que je suis toujours entrain d'avoir des lettres par la poste qui mentionne l'hépatite C.

Ma grande-mère était comme une mère pour moi. Elle était toujours là pour moi et elle à manquer beaucoup de ma vie. On faisait presque tous ensemble. À cause de une erreur j'ai perdue ma grande-mère et j'étais peur que moi aussie j'avais l'hépatite C. Avoir tes parents t'expliquer pourquoi il faut que tu fait attention pour toucher ta grande-mère à l'age de 9 ans et de faire certaine que mes mains n'avait pas de blessure et que mon sang ne peut pas toucher son sang et ses blessure était très confusant. Mais je l'ai faite. À chaque jour je regardait a mes mains pour que je pouvait toucher ma grande-mère. Mes parents voulais même pas qu'on utilise les même ustensil jusqu'en cas elle les avait utiliser et les à laisser sur le comptoire. Mon enfance était différent que mes amies. Pour moi je savait que c'était différent parce que ma meilleure amie avait ses grand parents qui habitait seule et quand j'allai visiter ses grand parents qui son plus vieux que ma grande mère il était encore très mobile. Je savait que c'était pas normal comment vite ma grande-mère n'était peu capable de faire ses tâches quotidiennes. J'ai vue la détérioration de ma grande-mère à l'âge de 12 ans. Je vais j'amais oublier ça. Même maintenant ces encore dûre a revivre les effects et de voire la souffrance dans les yeus de ma grand-mère. Il y a rien que personne peut faire pour effacé mes mémoires des dernières deux à trois ans de sa vie.

Ma mère travaillai deux et des fois trois différents emplois dans une journée pour qu'elle avait suffisant d'argent pour payer les factures et les coûts pour aider ma grande-mère. Mon père était un camionneur, alors il n'était pas allentour souvant non plus.

C'était toujours moi, mon frère et ma grande-mère. C'était moi et mon frère qu'on l'aidait le plus et vers la fin c'était nous qui faisait les dîners et les soupers quand mes parents n'était pas là. Quand que mon frère et moi on à commencer à cuire, ce n'était pas long après que ma grande-mère à été placer dans un bâtiment pour les aînées. J'avait la difficulter a visité ma grande-mère là. Elle avait la difficulter a parler et elle avait toujours de nouvelle poque sur son corps et elle ne pouvait presque peus marcher, même avec de l'aide.

L'hépatite C à détruit ma grande-mère. Elle aimait voyager et voire le monde, car sa santé, elle n'était peus capable de faire tous les choses qu'elle aimait faire dans la vie. C'était difficile à voire l'esprit de ma grande-mère tranquillement diminué pendant les années. Le plus pire c'était pour dire au revoir, car je ne vais pas la voire encore dans se monde.



Recours Collectif – Hep C 86-90 [redacted]
Personnes infectées par le VHC à la suite de transfusion de sang entre 1986-1990

[redacted] décédée le 13 novembre 1998
Cause immédiate : Cirrhosis du foie
Cause morbide : Hépatite C

Objet : Le Comité conjoint sollicite la collaboration de tous les membres du recours collectif ainsi que des membres de leur famille afin de l'aider à formuler ses recommandations pour la distribution du surplus.

Voici mes commentaires :

Injustice : Pour ma mère – aucune compensation ou aide de son vivant puisqu'elle est décédée avant la décision du recours collectif. Aucune compensation pour la douleur et la souffrance que ma mère a subie en apprenant qu'elle n'avait moins de 10 ans à vivre.

Injustice : L'indemnisation pour les frais engagés pour les déplacements, la perte de services domestiques, etc. n'était pas disponible de 1996 à 1998 tels qu'ils le sont pour ceux encore vivant après 1999. C'est injuste de ne pouvoir réclamer aucune indemnité tels les 20 heures par semaine pour les soins à la maison puisqu'elle est décédée avant 1999.

Toutes les dépenses encourues pour les soins de ma mère ont été payé de sa poche et non par le recours collectif tels les soins à domicile et les paiements mensuels pour la résidence jusqu'à son décès. Aucun remboursement n'a été effectué pour ses besoins personnels tels les couches, fauteuil roulant orthopédique, etc. On mentionne un montant de 20 heures par semaines pour ces services alors que ma mère a dû se servir de ses épargnes, de son chèque de pension, et d'encaissé son assurance-vie pour réussir à joindre les deux bouts. Pourtant elle aussi a été une victime, elle aussi a souffert, elle aussi a dû se fier à ses enfants pour les soins spécialisés dont elle avait besoin les deux dernières années de sa vie.

Injustice : Le fait que le recours collectif nous a été imposé en nous présentant deux options qui ne rencontraient nullement nos attentes et ne nous donnant aucun choix entre option A ou B. Un montant global aurait pu être désigné à l'exécuteur testamentaire. L'option de donner 5 000 \$ à ses frères et sœurs qu'elle ne fréquentait que rarement nous à chavirer le cœur surtout en apprenant que seulement 500 \$ avait été prévu pour chacun de ses 11 petits-enfants.

Une compensation de 5 000\$ pour soulager la perte d'une mère est un affront et inacceptable. Les assurances privées octrois 5 000\$ pour un doigt amputé; moi et ma famille ont reçu un coup de poignard au cœur. Pour moi et ma famille cette compensation de pitance ne suffit pas pour alléger la douleur et la souffrance d'avoir vu ma mère détériorée sous mes yeux tout en étant impuissant d'adoucir son supplice.

Injustice : Pourquoi est-ce que la cour a-t-elle choisi de donner 15 000 \$ aux enfants de moins de 21 ans et seulement 5 000 \$ pour ceux de plus de 21 ans? Le rôle d'une mère est souvent plus important au 21 et plus qui commence à former une famille et ont besoin du soutien de leur mère, de la présence de leur mère à leur graduation, à leur mariage, à leur anniversaire, etc. J'ai perdu non seulement une mère mais une confidente, une conseillère et une amie intime.

Injustice : Une compensation de 500\$ pour les petits-enfants est une insulte. Ma mère vivait pour ses enfants et petits-enfants. Ils passaient leurs étés au « camping » avec elle. Cette

maladie les a profondément affectés. Elle n'était pas présente à leur graduation, leur mariage, à la naissance de ses arrière-petits enfants, aux anniversaires, à Noël.

Injustice : Rapporter ceci après 15 ans de deuil c'est de revivre tous les émotions encore une fois. C'est injuste de nous faire vivre ses émotions sans l'assurance que les fonds excédentaires seront distribués de façon équitable **parmi les membres de ce recours collectif**. Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déposer une requête pour accéder au surplus de fond est une insulte. A qui de droit! Ce sont eux qui ont créé cette situation par leur négligence. Ils ne sont pas les victimes; ils sont les complices! C'est la raison pour laquelle ils ont contribué 1,18 billion de dollars à ce recours collectif.

Injustice : Ma mère avait tout probablement atteint le niveau 6 lors de son décès puisqu'elle était restreinte au lit, ne pouvait boire et manger seule et la compensation n'a pas relevée ce fait; les évaluations étant fait périodiquement (trois ans?) et ma mère a dépéri en deux ans.

A considérer

Le comité se doit de revoir la façon dont les paiements ont été effectués aux enfants et petits-enfants puisque la distribution a été injuste. L'indemnité dans notre cas incluait non seulement les enfants et petits-enfants mais aussi les frères et sœurs (ceux-ci déjà dans leurs 70 ans avancés.

Le comité se doit de revoir la façon dont les membres décédés avant la décision de la cour sur le recours collectif (1999) **ont été ignorés**. Ces membres ont autant souffert et aucune indemnité n'a été prévu pour recouvrir les frais encourues à leurs propres dépens.

Le comité se doit de réaliser l'impact que cette présentation aura sur tous les membres en nous faisant revivre des moments difficiles surtout pour ceux d'entre nous qui ont des parents défunts. Le comité ne peut prédire la décision de la cour ... alors cette présentation servira à quoi? A nous faire revivre un passé douloureux ou nous faire croire à des illusions qu'il y aura justice après tout? Le comité a l'obligation moral d'être franc et ouvert avec tous les membres et ne rien cacher sur le déroulement des procédures judiciaires.

Le comité se doit de revoir le temps des réévaluations (niveau 1 à 6) puisque la maladie de ma mère à progresser très vite au courant des deux dernières années.

Merci de votre attention et meilleurs vœux de succès dans vos délibérations.

██████████

Recours Collectif – Hep C 86-90 [redacted]
Personnes infectées par le VHC à la suite de transfusion de sang entre 1986-1990

[redacted] décédée le 13 novembre 1998
Cause immédiate : Cirrhosis du foie
Cause morbide : Hépatite C

Objet : Le Comité conjoint sollicite la collaboration de tous les membres du recours collectif ainsi que des membres de leur famille afin de l'aider à formuler ses recommandations pour la distribution du surplus.

Voici mes commentaires :

Injustice : Pour notre grand-mère – aucune compensation ou aide de son vivant puisqu'elle est décédée avant la décision du recours collectif. Aucune compensation pour la douleur et la souffrance que notre grand-mère a subie en apprenant qu'elle n'avait moins de 10 ans à vivre.

Injustice : L'indemnisation pour les frais engagés pour les déplacements, la perte de services domestiques, etc. n'était pas disponible de 1996 à 1998 tels qu'ils le sont pour ceux encore vivant après 1999. C'est injuste de ne pouvoir réclamer aucune indemnité tels les 20 heures par semaine pour les soins à la maison puisqu'elle est décédée avant 1999.

Toutes les dépenses encourues pour les soins de notre grand-mère ont été payé de sa poche et non par le recours collectif tels les soins à domicile et les paiements mensuels pour la résidence jusqu'à son décès. Aucun remboursement n'a été effectué pour ses besoins personnels tels les couches, fauteuil roulant orthopédique, etc. On mentionne un montant de 20 heures par semaines pour ces services alors que notre grand-mère a dû se servir de ses épargnes, de son chèque de pension, et d'encaissé son assurance-vie pour réussir à joindre les deux bouts. Pourtant elle aussi a été une victime, elle aussi a souffert, elle aussi a dû se fier à ses enfants pour les soins spécialisés dont elle avait besoin les deux dernières années de sa vie.

Injustice : Le fait que le recours collectif nous a été imposé en nous présentant deux options qui ne rencontraient nullement nos attentes et ne nous donnant aucun choix entre option A ou B. Un montant global aurait pu être désigné à l'exécuteur testamentaire. L'option de donner 5 000 \$ à ses frères et sœurs qu'elle ne fréquentait que rarement nous à chavirer le cœur surtout en apprenant que seulement 500 \$ avait été prévu pour chacun de ses 11 petits-enfants.

Une compensation de 500 \$ pour soulager la perte d'une grand-mère est un affront et inacceptable. Nous l'avons perdu quand nous avions 17 et 15 ans. Elle a manqué nos graduations, mariages et plusieurs autres moments importants dans nos vies et dans la vie de ses enfants et autres petits-enfants.

Injustice : Rapporter ceci après 15 ans de deuil c'est de revivre tous les émotions encore une fois. C'est injuste de nous faire vivre ses émotions sans l'assurance que les fonds excédentaires seront distribués de façon équitable **parmi les membres de ce recours collectif**. Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déposer une requête pour accéder au surplus de fond est une insulte. A qui de droit! Ce sont eux qui ont créé cette situation par leur négligence. Ils ne sont pas les victimes; ils sont les complices! C'est la raison pour laquelle ils ont contribué 1,18 billion de dollars à ce recours collectif.

Injustice : Notre grand-mère avait tout probablement atteint le niveau 6 lors de son décès puisqu'elle était restreinte au lit, ne pouvait boire et manger seule et la compensation n'a pas relevé ce fait; les évaluations étant fait périodiquement (trois ans?) et notre grand-mère a dépéri en deux ans.

A considérer

Le comité se doit de revoir la façon dont les paiements ont été effectués aux enfants et petits-enfants puisque la distribution a été injuste. L'indemnité dans notre cas incluait non seulement les enfants et petits-enfants mais aussi les frères et sœurs (ceux-ci déjà dans leurs 70 ans avancés).

Le comité se doit de revoir la façon dont les membres décédés avant la décision de la cour sur le recours collectif (1999) **ont été ignorés**. Ces membres ont autant souffert et aucune indemnité n'a été prévu pour recouvrir les frais encourues à leurs propres dépens.

Le comité se doit de réaliser l'impact que cette présentation aura sur tous les membres en nous faisant revivre des moments difficiles. Le comité ne peut prédire la décision de la cour ... alors cette présentation servira à quoi? A nous faire revivre un passé douloureux ou nous faire croire à des illusions qu'il y aura justice après tout? Le comité a l'obligation moral d'être franc et ouvert avec tous les membres et ne rien cacher sur le déroulement des procédures judiciaires.

Le comité se doit de revoir le temps des réévaluations (niveau 1 à 6) puisque la maladie de notre grand-mère à progresser très vite au courant des deux dernières années.

Merci de votre attention et meilleurs vœux de succès dans vos délibérations.



Michel Savonitto & Ass. Inc.

468 rue St-Jean suite 400

Montreal Québec H2Y 2S1

Objet: [REDACTED]

Monsieur,

Voici mes recommandations: je suis d'accord avec le Comité conjoint qui dépose une requête devant les tribunaux pour demander que la totalité ou une partie de l'excédent soit distribué aux membres des recours et aux membres de la famille.

Je considère que nous avons eu beaucoup de préjudices et de problèmes de santé autant physique, morale et psychologique. Également nous avons eu des pertes de revenus considérable car je n'ai pu retourner sur le marché du travail. J'ai une compensation une fois par année pour perte de revenus de 18 000\$, qui est sous le seuil de pauvreté. Nos proches ont été grandement affectés aussi, car la vie familiale a été chamboulée par des petites choses aussi simple que d'accompagner ma fille dans différentes activités de tous les jours.

Espérant ces quelques informations utiles et espère avoir de vos nouvelles bientôt.

[REDACTED]

Le 12 novembre 2015

Me Michel Savonitto
Savonitto & Associés inc.
Bureau 400
468, rue Saint-Jean
Montréal (Québec) H2Y 2S1

**Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990
Réévaluation financière- Distribution de l'excédent**

Cher Maître Savonitto,

En qualité de bénéficiaire et de représentant des bénéficiaires identifiés à l'Annexe A, je désire donner suite à la communication des Membres du Comité conjoint et vous faire connaître la position de ces bénéficiaires concernant l'existence d'un excédent au terme de la mise en œuvre de la Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

Considérant que l'objectif premier de la Convention était et demeure d'indemniser les victimes directes et par ricochet de l'Hépatite C, il nous semble évident qu'un excédent devrait d'abord et avant tout servir à indemniser ces victimes et que l'utilisation de cet excédent à d'autres fins serait incompatible avec la finalité de la Convention et les contreparties qui ont été consenties par les membres du groupe aux fins de clore ce litige. La distribution de cet excédent pourrait se faire suivant une simple clé de répartition proportionnelle, *au prorata* des indemnités établies dans la grille d'indemnisation négociée à l'origine.

On conviendra que les montants d'indemnité versés à ce jour étaient et demeurent d'ordre nominal et la distribution d'un excédent ne saurait en aucun cas constituer un enrichissement des victimes au-delà des critères reconnus d'évaluation des préjudices en cause. De plus, le passage du temps depuis la mise en place du Fonds et le versement des indemnités, soit une période de plus de 10 ans, rendrait déraisonnable tout report additionnel dans la distribution d'un excédent dont l'existence et l'importance sont confirmés tant par les actuaires du Comité conjoint que par ceux mandatés par le gouvernement. Je rappellerai, dans le cas de ma famille, qu'il s'agissait du décès en 2003 d'une épouse, mère de quatre enfants et grand-mère de neuf petits-enfants.

Par ailleurs, nous sommes informés de l'existence d'un nouveau traitement contre l'Hépatite C qui se serait avéré très efficace mais dont le coût est sans doute prohibitif pour la vaste majorité des personnes infectées visées par la Convention de règlement et susceptibles de bénéficier de ce traitement. Dans les circonstances, il nous semble qu'une partie n'excédant pas 25% de l'excédent pourrait être attribuée au financement d'un programme parrainé par des médecins compétents pour rendre ce traitement disponible dans les cas qui le justifient suivant les meilleures pratiques médicales en cette matière.

Me Michel Savonitto

Le 12 novembre 2015

Nous vous remercions de tenir compte et de livrer ces commentaires et suggestions au juge président à l'audition de la requête en juin 2016 aux fins du traitement de cet excédent.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toutes questions relativement à ce qui précède.

Cordialement,



p. j. Annexe A

ANNEXE A

Bénéficiaires :



7 novembre 2015

Monsieur Savonitto,
I

Je suis une veuve
de l'hépatite C depuis
10 ans déjà. J'ai 3 enfants
et 2 petits enfants. Je vive seule
et j'ai maintenant 70 ans.
Je suis reconnaissante du
travail que vous avez fait pour
nous et je vous en remercie beaucoup.

La perte de mon
conjoint est encore difficile,
et il nous manque à tous.
Compte tenu de mes
capacités ne sont plus
les mêmes, et j'ai besoin
de aide plus souvent.

Je pense que s'il
y a un accident, le
tout ou une partie devrait
revenir aux membres et
à leur famille.



II

Quand je serai morte j'en
aurai plus besoin. Je vous
envoie les bonnes adresses
de mes 2 filles.

(P.S.)

J'aimerais bien
pouvoir rester
dans ma maison
le plus longtemps
possible car je
meille. Merci vous

Bien à Vous
Merci de mes lire



[REDACTED]
[REDACTED] le 5 mai 2015

Pour faire suite à la lettre que le Comité Conjoint m'a fait parvenir à sujet de la convention de règlement relatif à l'hépatite C 1986 - 1990 concernant l'excédent

Je crois que l'excédent devrait être distribué entre toute les personnes qui ont reçu du sang contaminé à l'hôpital ou à leur famille si les personnes sont décédés

moi ma santé se détériore par une sérose du foie et je fais des infections de la peau qui ne guérissent jamais spécialement aux jambes

Bien à vous

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED] le 7 novembre 2015

A l'attention de:

Michael Soronetto
 Soronetto & Ass. Inc.
 468, rue St-Jean
 Suite 400
 Montréal (Québec) H 2 Y 2 S 1

Sujet

Commentaires sur les dispositions du règlement de l'hôpital C et de votre récé

Notre fils, [REDACTED], est décédé à l'âge de 36 ans le 21 septembre 2013 d'une insuffisance hépatique grave reliée à l'hépatite C qu'il avait contractée vers l'âge de 12-13 ans. Étant hémophile sévère, il a aussi été contaminé par le VIH vers l'âge de 8-9 ans. Une cirrhose du foie s'est développée alors qu'il n'avait que 21 ans. Sa vie était déjà très handicapée. Cela a arrêté ses études en secondaire II et après par la suite pour continuer et n'a jamais été capable de travailler.

En 2003, à l'âge de 26 ans, le virus de la leuco-encéphalopathie multifocale progressive (LEMP) s'est développé dans son cerveau. Il vivait à Montréal et vers l'année suivante à la maison à [REDACTED]

Ce avait alors des pertes de mémoire, perte d'équilibre, manque de coordination dans ses mouvements, devait marcher avec une marchette et être en fauteuil roulant pour de plus grandes distances. Nous avons adapté son environnement afin qu'il soit le plus confortable possible. Le neurologue de Montréal lui avait donné 3 mois à vivre ce qui a fait que moi, sa mère, 'étant confirmée à temps plein, ne ai pu prendre un congé-maladie d'environ 10 mois car je n'avais plus d'énergie ni de argent.

Je me retirais au travail par la suite à raison d'une journée par semaine et plus tard, 2 jours par semaine. Ce fut ma retraite à l'âge de 50 ans plutôt que plus car [redacted] n'était pas bien et nécessitait beaucoup de soins à la maison: voyages, medication, rendez-vous chez les médecins... La lourdeur de la tâche était devenue trop impatiente pour moi j'ai donc subi une énorme perte de salaire. Au lieu de prendre une retraite avec un revenu d'environ 65% de mon salaire, j'ai bénéficié d'à peu près 54% ce qui représente une perte approximative de 15'000 \$ par année pour un total de 140,000 \$.

Mon mari, [redacted] travailleur autonome à la maison en employabilité, a dû refuser plusieurs clients car il n'avait ni d'énergie ni le moral pour entreprendre plus de travail. Il s'occupait beaucoup des soins de [redacted] et prenait la relève quand je m'absentais. Le manque à gagner représente la perte de plusieurs clients ce qui se chiffre à environ 20 000 \$ par année pour un total de 200 000 \$.

Nous avons décidé de nous occuper de [redacted] et de l'accompagner jusqu'à la fin car il était toute la richesse de votre vie et c'était votre seul enfant. Nous n'aurions jamais été capables de le placer en institution.

Notre fils a commencé à faire de l'ascite en 2006 et souffrait de crampes abdominales sans fin. Il a même parlé de suicide ce qui nous jetait par terre. Nous avons fait votre possible pour adoucir ses souffrances physiques et psychologiques.

Suite au décès de [redacted] nous avons eu tous les deux besoin d'un soutien psychologique et n'avons pas d'assurance. [redacted] est obligé de travailler même à l'âge de 68 ans vu la chute de salaire subie dans le passé.

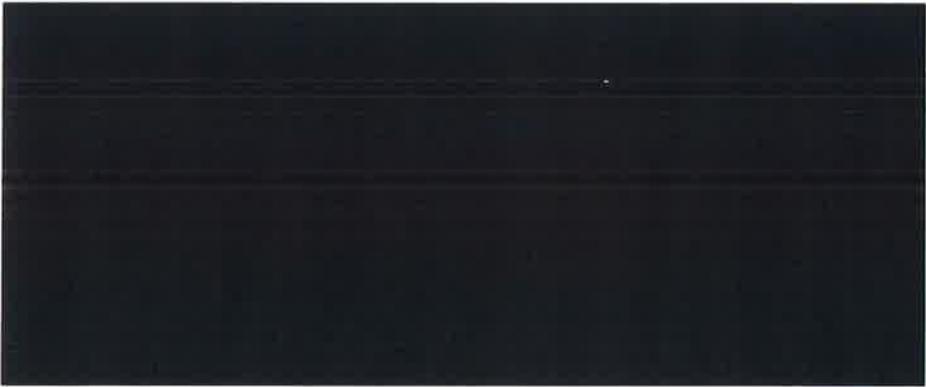
(Note) Le montant de 4700 \$ n'a pas suffi à défrayer totalement le coût des frais funéraires qui se sont élevés à 8000 \$ plus les frais de messe, inhumation de l'urne...

Nous trouvons aussi que le montant accordé de 500 \$ aux grands-parents n'est vraiment pas suffisant. Imaginez leurs sentiments et voyez la santé de leur petit-fils se détériorer dès l'enfance et l'adolescence et comme vous, ses parents, en mettant une croix sur son avenir.


 a été beaucoup de moments heureux
 dans sa courte vie et vous aussi, avec lui. Cependant,
 il avait toujours une épée de Danois au-dessus
 de la tête. Il possédait un courage extraordinaire
 et a toujours fait gagner la vie dans la maison.

Toute vie, en tant que parents a été faite de
 beaucoup de stress, de peine, d'angoisse et maintenant
 nous sommes en deuil.

Merci à l'avance de votre collaboration.



Excusez les fautes, j'ai écrit avec mon cœur de ce que j'ai vu.
Excusez c'est le brouillon et c'est correct pour moi. Merci de votre compréhension.

Bonne je ne sais pas quel bout commences. Je suis souvent
découragé. Je ^{rais} ~~me~~ commences, je viens du ^{Ban-} ~~bon~~ des fleuve, je suis
dérangé avec mes parents arrivé dans le coin de [redacted] ils
ont ouvert un magasin de vêtements habits et robes chics je travaillais 60
heures semaine à 5.00 x semaine parce qu'ils n'avaient pas d'argent.

J'aimais cela parce que j'aime beaucoup les gens mais je ne
voulais pas rester pauvre et pouvait être autonome. J'ai eu des
grossesses difficiles mais je ne décourageais pas quelques mois
après vers l'âge de 27-28 ans je commençais pour les autres pour me

J'ai été
obligé d'arrêter
l'école pour
aider mes
parents.

ramasser des sous pour me payer une auto pour aller étudier
je vous dis ce sont des heures de travail ce n'est pas une journée
de 8 heures c'était 60-70 heures semaine j'avais une santé de fer
je disais souvent je ressemble à ma grand-mère est pas terrible
mais non plus mais là c'est pas la même chose c'est de la
merde. Donc je suis allé étudier à [redacted] pour électrolyte

J'ai ouvert mon commerce ça allait très bien parce que j'étais
une bonne travailleuse et surtout honnête donc ça n'a pas été
long pour avoir une bonne clientèle mais le dimanche c'était
pour nos enfants. J'avais beaucoup de demande pour l'esthétique
donc je suis repartie vers [redacted] pour l'autre année mais

j'avais une bonne gardienne et le soir c'était mon mari qui
s'occupait d'eux car il était un ^{est} bon père, pour ne pas perdre
ma clientèle j'arrivais le vendredi soir je travaillais de 6:00 à 1:30
du matin pour ne pas perdre ma clientèle et payer mon
commerce et le samedi de 7:00 à 3:00 après c'était pour ma
famille et le dimanche vers 3:00 je repartais vers [redacted] il faut

avoir du courage pour ça même avant d'étudier j'ai fait tous les vêtements pour les enfants et même mes jupes de tomates, j'êtes est pour vraiment avoir de l'argent.

Pendant mon commerce j'étais vraiment très en forme, j'ai fait 5 ans de ballets Jazz, après j'organisais des parades de mode, j'ai même fait 5 ans d'Après, 2 ans pour les optimistes, après la danse j'ai chanté fait des spectacles avec chorégraphie comme [REDACTED] [REDACTED] C'était le paradis mais le Dimanche était toujours pour la famille. Vers 1989 avant d'être convoqué au mois d'Avril j'avais fait une demande à la municipalité d'avoir un terrain 200x200 pour faire une maison de santé, physiothérapie, prosothérapie, balnéothérapie, coiffure, esthétique, massage et électrolyse mais au mois d'Avril je me suis fait enlever une côte parce que la côte compressait mes vaisseaux mais j'avais besoin de coagulant à cause de la dysfibrinogénémie et c'est là que l'enfer a commencé j'ai reçu 3 virus de l'hépatite C mon mari a dit quand je me suis réveillé j'ai dit en me réveillant je ne me sens plus en dedans de ce que j'étais avant car les gens ^{me} disaient réveille-toi on est en train de vous perdre ils me brassaient ils ont essayé de me tuer après ils me disaient ou va vous perdre c'est de la gueule cassée, ça (m'échoie) avant cela j'étais infatigable mais depuis et aujourd'hui c'est l'enfer et je vous dis ce n'est pas comme une fatigue de grand ménage c'est une fatigue insupportable faut le vivre pour le savoir, je me suis même fait dire par un médecin que j'avais le mal imaginaire je lui avais répondu si c'était le mal imaginaire j'irais faire du si sihi mais pas mon travail, je travaillais et n'étais plus capable

P.S. Même je faisais un médecin en électrolyse elle m'a même demandé de prendre 1 prise de sang parce qu'elle me voyait perdre ma virilité pendant 3 fois, elle s'est aperçue que mes endosymes montaient suite à cela j'ai reçu une lettre de la croix-rouge et après la suite c'est ce que je vous ai écrit de faire du ski alors quand j'ai vu que j'avais H.C. je suis allé lui dire pour un mal imaginaire c'est drôle on a essayé de me tuer et même le cachet pour ne pas actionner individuellement c'est (écoeuvant) ça me désole comment peut on continuer de fonctionner quand on sait qu'on tue des gens, c'est un dossier sale, souvent je demande de mourir mais quand je pense à mes tous petits enfants, est-ce que ce sera encore comme quand on a pas pu savoir les coupables mais aujourd'hui je sais qui c'est et je ne les aime pas du tout, ce sera tout organisé à l'avance j'ai tellement été déçue j'espère qu'un jour je serai là quand la mai récite sortie parce que je me bat seulement pour mes petits ma famille et mes amis qui trouvent ça dégueulasse de ce qu'on vit après les traitements je pensais pouvoir continuer mais non la seule différence c'est que mon virus dort le reste c'est de la merde toujours fatigué pas de résistance je ne peux même pas garder mes petits-enfants toute seule même le petit garçon de 6 1/2 ans m'a dit l'autre jour je vois étudier plus tard pour te guérir et je vois ramasser les choses de métal sur les pavés pour t'acheter une chaise roulante car je ne peux même plus prendre une vrai marche moi qui n'était pas arvétable j'ai été obligé faire pleins de petits chants, danse, couture je m'avais achetée une brodeuse quand j'étais en traitement avec l'argent qu'on recevait mais vous savez je n'ai même cousu 1 fois (m) je l'ai vendue à ma chère au moins c'est quelqu'un que je connais qui la' et m'a dit c'est une vraie cadillac encore un dent et de la pain.

J'ai mal partout, mes os se défont, j'ai mal à l'estomac, fic, ventre, pas de résistance, je ne suis jamais bien,

J'ai même essayé de me jeter en bas des char parce que j'en avais assez de cette merde, moi je travaillais pour voyager et sortir de ma pauvreté et payer des études pour ^{les} enfants avec mon mari parce que ça m'avait manqué d'étudier même vous savez c'est dur cette vie tu ne sers pas que tes enfants s'en aperçoivent mais vous savez ils ont étudié dans la secte et ils ne trouvent pas ça déce, je ne peux fonctionner comme je veux même ma mère à 84 ans et est plus en forme que moi c'est décourageant, je vais toujours haïr ces gens je ne prend même pas de vin pour rester debout, je ne suis tellement pas bien c'est ça que je trouve dur même mon mari me dit t'est verte et même mes amies (ies) me disent aujourd'hui tu ne peux plus le cacher, j'étais une personne fier, j'ai tellement perdu de charcut &c aussi c'est humiliant et j'aimerais tellement ne plus avoir de mal à chaque fois que je mange ou bois, vous savez je n'ai même pas une journée que je n'ai aucun mal c'est pas facile (et si) j'ai même 5 médecins qui m'ont dit d'écrire un livre, vous savez j'avais ramassé plein de choses pour faire bricolage dernièrement j'ai presque tout donné c'est encore un autre détail, je pourrais vous en écrire encore mais je m'arrête parce que je suis frustrée.

Vous savez les médecins ont eu 1 bon montant par année et n'ont pas de papiers à faire mais nous c'est pas cela et j'ai haï faire des papiers je n'aurais jamais été comptable j'aimais mieux faire du manuel et être avec une clientèle, je n'aime pas l'ordinateur, c'est le monde que j'aime, la vente, même on regarde pour vendre la maison ça fait pas notre affaire (m) c'est triste parce que mes parents on gardé leur maison jusqu'à 82-88 ans mais nous pour 1 personne

C'est trop.

Vous savez l'argent était supposé être pour l'hépatite C, je crois que ça devrait nous rester pour nous soigner parce que vous savez avec les traitements qu'on a eus même si le virus sort le mal est fait ça nous a brisé plein d'autres choses (on a plein choses qui est brisé). on est toujours malade et ça fait au moins 2 autres qu'on paie à cause de rendre-vous. c'est démoralisant vous savez

C'est maintenant en les gens qui ont fait ça j'es père que ils vont aller en je suis cadeau choqué de voir ça moi qui avait une santé de fer même emprisonné avec l'argent je vais me payer en jour 1 genou même si et les coupables c'est une opération qui sera dure parce que j'ai toujours dit tant (quand) que je vais marcher ça va aller bien sans nos tête mais font la belle là je ne fais plus de vrai marche. Pourquoi vouloir notre argent rien et peut-être pour soigner ceux qui ont l'hépatite C à cause de la drogue courent. j'es père que ce n'est pas ça parce que moi je n'ai jamais c'est prise 1 joint ni même piqué pour moi c'est de la merde. et tous épouvantable les gens paient l'assurance maladie alors que les politiciens je me sont là qui ils paient comme c'est supposé, qui ils forment de la demande présentation pour qui ils ne se drogue pas et ne se piquent pas à cause qui ils peuvent avoir l'hépatite et ce qui ils peuvent vivre je ne comment font-ils pais pas si c'est ça je suis peut-être à côté de la (tristesse) pour pour dormir ? Vous savez on a assez perdu, santé, bonheur souvent, joie, rien moi je et ceci a je ne peux plus faire ça c'est encore un deuil, je ne sais pas où coûté très je m'en vois je commence à être agressive parce que je leure en yeux C'hes et ils beaucoup, vous savez si mes enfants et petits enfants sont opérés vous savez ne sont pas je vois les surveiller tant que je serai vivante car ils ont le même problème en prison. de sang. Ce serait quand même un belle surprise (Mami)

je suis cadeau choqué de voir ça moi qui avait une santé de fer même emprisonné avec l'argent je vais me payer en jour 1 genou même si et les coupables c'est une opération qui sera dure parce que j'ai toujours dit tant (quand) que je vais marcher ça va aller bien sans nos tête mais font la belle là je ne fais plus de vrai marche. Pourquoi vouloir notre argent rien et peut-être pour soigner ceux qui ont l'hépatite C à cause de la drogue courent. j'es père que ce n'est pas ça parce que moi je n'ai jamais c'est prise 1 joint ni même piqué pour moi c'est de la merde. et tous épouvantable les gens paient l'assurance maladie alors que les politiciens je me sont là qui ils paient comme c'est supposé, qui ils forment de la demande présentation pour qui ils ne se drogue pas et ne se piquent pas à cause qui ils peuvent avoir l'hépatite et ce qui ils peuvent vivre je ne pais pas si c'est ça je suis peut-être à côté de la (tristesse) pour pour dormir ? Vous savez on a assez perdu, santé, bonheur souvent, joie, rien moi je et ceci a je ne peux plus faire ça c'est encore un deuil, je ne sais pas où coûté très je m'en vois je commence à être agressive parce que je leure en yeux C'hes et ils beaucoup, vous savez si mes enfants et petits enfants sont opérés vous savez ne sont pas je vois les surveiller tant que je serai vivante car ils ont le même problème en prison. de sang. Ce serait quand même un belle surprise (Mami)

Recours Collectif – Hep C 86-90 Claim ID: [REDACTED]

Personnes infectées par le VHC à la suite de transfusion de sang entre 1986-1990

Cause immédiate : Cirrhosis du foie

Cause morbide : Hépatite C

Objet : Le Comité conjoint sollicite la collaboration de tous les membres du recours collectif ainsi que des membres de leur famille afin de l'aider à formuler ses recommandations pour la distribution du surplus.

Voici mes commentaires :

Injustice : Pour ma mère – aucune compensation ou aide de son vivant puisqu'elle est décédée avant la décision du recours collectif. Aucune compensation pour la douleur et la souffrance que ma mère a subie en apprenant qu'elle n'avait moins de 10 ans à vivre.

Injustice : L'indemnisation pour les frais engagés pour les déplacements, la perte de services domestiques, etc. n'était pas disponible de 1996 à 1998 tels qu'ils le sont pour ceux encore vivant après 1999. C'est injuste de ne pouvoir réclamer aucune indemnité tels les 20 heures par semaine pour les soins à la maison puisqu'elle est décédée avant 1999.

Toutes les dépenses encourues pour les soins de ma mère ont été payé de sa poche et non par le recours collectif tels les soins à domicile et les paiements mensuels pour la résidence jusqu'à son décès. Aucun remboursement n'a été effectué pour ses besoins personnels tels les couches, fauteuil roulant orthopédique, etc. On mentionne un montant de 20 heures par semaines pour ces services alors que ma mère a dû se servir de ses épargnes, de son chèque de pension, et d'encaissé son assurance-vie pour réussir à joindre les deux bouts. Pourtant elle aussi a été une victime, elle aussi a souffert, elle aussi a dû se fier à ses enfants pour les soins spécialisés dont elle avait besoin les deux dernières années de sa vie.

Injustice : Le fait que le recours collectif nous a été imposé en nous présentant deux options qui ne rencontraient nullement nos attentes et ne nous donnant aucun choix entre option A ou B. Un montant global aurait pu être désigné à l'exécuteur testamentaire. L'option de donner 5 000 \$ à ses frères et sœurs qu'elle ne fréquentait que rarement nous à chavirer le cœur surtout en apprenant que seulement 500 \$ avait été prévu pour chacun de ses 11 petits-enfants.

Une compensation de 5 000\$ pour soulager la perte d'une mère est un affront et inacceptable. Les assurances privées octrois 5 000\$ pour un doigt amputé; moi et ma famille ont reçu un coup de poignard au cœur. Pour moi et ma famille cette compensation de pitance ne suffit pas pour alléger la douleur et la souffrance d'avoir vu ma mère détériorée sous mes yeux tout en étant impuissante d'adoucir son supplice.

Injustice : Pourquoi est-ce que la cour a-t-elle choisi de donner 15 000 \$ aux enfants de moins de 21 ans et seulement 5 000 \$ pour ceux de plus de 21 ans. Le rôle d'une mère est souvent plus important au 21 et plus qui commence à former une famille et ont besoin du soutien de leur mère durant et après la grossesse, de la présence de leur mère à leur graduation, à leur mariage, à leur anniversaire, etc. J'ai perdu non seulement une mère mais une confidente, une conseillère et une amie intime.

Injustice : Une compensation de 500\$ pour les petits-enfants est une insulte. Ma mère vivait pour ses enfants et petits-enfants. Ils passaient leurs étés au « camping » avec elle. Cette maladie les a

profondément affectés. Elle n'était pas présente à leur graduation, leur mariage, à la naissance de ses arrière-petits enfants, aux anniversaires, à Noël.

Injustice : Rapporter ceci après 15 ans de deuil c'est de revivre tous les émotions encore une fois. C'est injuste de nous faire vivre ses émotions sans l'assurance que les fonds excédentaires seront distribués de façon équitable **parmi les membres de ce recours collectif**.

Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déposer une requête pour accéder au surplus de fond est une insulte. A qui de droit! Ce sont eux qui ont créé cette situation par leur négligence. Ils ne sont pas les victimes; ils sont les complices! C'est la raison pour laquelle ils ont contribué 1,18 billion de dollars à ce recours collectif.

Injustice : Ma mère avait tout probablement atteint le niveau 6 lors de son décès puisqu'elle était restreinte au lit, ne pouvait boire et manger seule et la compensation n'a pas relevée ce fait; les évaluations étant fait périodiquement (trois ans?) et ma mère a dépéri en deux ans.

A considérer

Le comité se doit de revoir la façon dont les paiements ont été effectués aux enfants et petits-enfants puisque la distribution a été injuste. L'indemnité dans notre cas incluait non seulement les enfants et petits-enfants mais aussi les frères et sœurs (ceux-ci déjà dans leurs 70 ans avancés.

Le comité se doit de revoir la façon dont les membres décédés avant la décision de la cour sur le recours collectif (1999) **ont été ignorés**. Ces membres ont autant souffert et aucune indemnité n'a été prévu pour recouvrir les frais encourues à leurs propres dépens.

Le comité se doit de réaliser l'impact que cette présentation aura sur tous les membres en nous faisant revivre des moments difficiles surtout pour ceux d'entre nous qui ont des parents défunts.

Le comité ne peut prédire la décision de la cour ... alors cette présentation servira à quoi? A nous faire revivre un passé douloureux ou nous faire croire à des illusions qu'il y aura justice après tout?

Le comité a l'obligation moral d'être franc et ouvert avec tous les membres et ne rien cacher sur le déroulement des procédures judiciaires.

Le comité se doit de revoir le temps des réévaluations (niveau 1 à 6) puisque la maladie de ma mère à progresser très vite au courant des deux dernières années.

Merci de votre attention et meilleurs vœux de succès dans vos délibérations.



Martine Trudeau

De: [REDACTED]
Envoyé: 3 décembre 2015 10:05
À: Information
Objet: Suivi convention de règlement relatif à l'Hépatite C

Monsieur Michel Savonitto,

J'ai vu ma sœur [REDACTED] avoir des conséquences dans sa vie de tous les jours et ne pouvoir vivre une vie normale.

Elle avait beaucoup de peine et ne méritait pas cette situation d'avoir été contaminée par du sang qu'elle avait besoin.

Je suis certaine que si elle vivait aujourd'hui, elle demanderait que l'argent de cette cause soit partagé avec les membres de sa famille qu'elle aimait particulièrement. Ces personnes l'ont aimées et accompagnées au cours de ces années difficiles où elle souffrait.

Tous, parents, frères et sœurs, nous avons eu de la peine de la voir souffrir ainsi puisqu'elle était une personne d'une grande bonté avec une force intérieure pour lui permettre d'accepter ces souffrances et difficultés qu'elle a dues enduré chaque jour surtout depuis sa contamination.

J'aimerais recevoir les suivis d'information via mon courriel.

Merci à l'avance de l'attention portée à cette cause.

[REDACTED] Décembre
2015

Le FAIT d'avoir été
CONTAMINÉ À L'héPATITE C, c'est
comme empoisonner quelqu'un
c'est GRAVE! Heureusement nous
GUÉRISON CET MALADIE MAINTENANT
MAIS Le FAIT Reste, soit d'ÊTRE
CONTAMINÉ, RÉDUIT AUX PRÉJUGÉS
SANS compter un système
IMUNITAIRE faible, une FATIGUE
EXTREME pour CERTAIN, une MALADIE
à déclaration obligatoire Quel
TRACAS ~~✂~~ , même À L'hôpital
CERTAIN, même plusieurs Refuse
CATÉGORIQUEMENT de nous Toucher



II

Pour toute ces RAISONS
 Le niveau 1 devrait être
 plus pérenne, substantiellement
 plus élevée à cause des
 — INCONVÉNIENTS —

* DÉFINITION *

DÉSAVANTAGE, DÉSAGRÉMENT

Fâcheux qu'une chose ou une
 SITUATION peut produire.

* du LATIN : MAIHEUR

merci de m'avoir lue



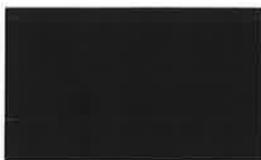
Martine Trudeau

De: [REDACTED]
Envoyé: 21 décembre 2015 18:28
À: ijcamp@cfmlawyers.ca; hts@strosbergco.com; Information; kp@toughcounsel.com
Objet: Règlement relatif a l'hépatiteC

Bonjour,

**Je suis d'accord a ce que " LA TOTALITÉ DE L'EXCÉDENT SOIT DISTRIBUÉ
AUX MEMBRES DES RECOURS ET AUX MEMBRES DE LA FAMILLE"**

Merci.



M^e Martine Trudeau
Savonitto et Associés Inc.
450 rue St-Pierre, suite 101
Montréal, Québec H2Y 2H9

Le 30 janvier 2016

M^e Trudeau,

Sous toutes réserves

ENTENTE 1986-1990 pour les transfusés et hémophiles

Vous trouverez ci-dessous un ajout à mes commentaires du 4 août 2015 pour l'audition prochaine de votre requête. Je vous souligne que l'ensemble de mes commentaires ne reflète que mon vécu personnel et ces derniers ne doivent en aucun cas nuire à qui que ce soit.

Le VHC qu'on m'a transmis par transfusion en 1986 a non seulement affecté grandement ma santé mais aussi ruiné ma vie personnelle. Le tout me causant beaucoup de stress depuis maintenant 30 ans, ce qui a aujourd'hui une répercussion grave sur ma santé. Je vous explique : pendant treize longues années (de 1986 à 1999) j'ai été victime de multiples infections à répétition et inflammations entraînant consultations médicales de généralistes et spécialistes incluant analyses sanguines et tests invasifs. Le corps médical a posé pendant ces années plusieurs diagnostics de différentes maladies plus ou moins reliées au système immunitaire sans vraiment en trouver la source réelle : arthrite rhumatoïde, fibromyalgie, syndrome du colon irritable, syndrome de la fatigue chronique, hypoglycémie... De plus, j'ai subi 3 chirurgies mineures à ma main droite. Pendant la dernière chirurgie, la spécialiste me demanda si elle pouvait prendre un prélèvement pour analyse car elle voyait beaucoup d'inflammation interne avec pour résultat que la cause n'a pu être identifiée. Mon système immunitaire était en pleine action, j'y reviendrai plus loin. Donc pendant 13 ans, vu que mes ALT ne dépassaient pas la norme, les médecins n'ont jamais investigué mon foie malgré la découverte d'un test pour détecter le VHC dans les années 90. Une avocate spécialiste en droit médical consultée en 1999 m'informa que les médecins ne poussent pas leurs investigations si les résultats sanguins sont dans la norme. Vivre dans l'ignorance de connaître la cause de mes malaises qui m'affectaient malgré la prescription de médicaments pour les soulager causait chez moi stress et anxiété accompagnés de fatigue intense.

En 1999, la morsure d'un chien nécessitant un vaccin contre le tétanos provoqua chez moi une augmentation de mes malaises ainsi qu'une première augmentation de mes ALT. C'est mon nouveau médecin généraliste docteur [REDACTED] qui poussant plus loin son investigation selon les informations fournies sur mes antécédents médicaux (même information que j'avais fournie aux précédents médecins) a posé le diagnostic qui m'a enfin éclairé sur la source de mes malaises. Soulagé, c'est tout dire car je savais enfin que ce n'était pas dans ma tête,

surtout qu'un précédent généraliste m'avait traité devant mon mari de folle et parasitophobe parce que je lui disais que je sentais tout mon intérieur brûlé depuis mon opération de 1986, que je n'étais pas folle mais je croyais avoir soit un virus, soit une rare bactérie ou un parasite en moi. Cette recherche de mes problèmes de santé a imposé un lourd fardeau à ma vie familiale et professionnelle.

Entre 1987 et 2000, j'ai dû limiter l'exercice de ma profession à un emploi de chercheuse puis de greffière-audicière, travail plus léger, moins stressant et exigeant donc moins rémunérateur (plus ou moins \$12,000. pour 1999) qu'un notaire en exercice avec pour conséquence que l'analyse actuarielle du recours collectif me verse une indemnité de beaucoup inférieure à la moyenne de mes collègues ou confrères en exercice et cela depuis 2000.

Première conséquence fâcheuse concernant mon indemnité annuelle versée en vertu de l'entente 86-90. En 1999, le stress subi pendant mon travail à la [REDACTED] m'envoya en ambulance à l'urgence de l'hôpital [REDACTED] pour un problème cardiaque (tachycardie), par la suite les tests ont révélé aucun problème à mon cœur. Cependant, j'ai décidé de quitter cet emploi stressant en 1999.

Deuxième conséquence fâcheuse concernant ma situation financière. Pour couronner ma saga médicale, je me retrouve en 2000 dans une saga judiciaire non désirée par moi à cause du VHC. Dès la connaissance à l'été 1999 de mon infection à l'hépatite C, mon mari après 23 années de mariage décide de mettre un terme à notre vie familiale et entame des procédures de divorce. Malgré la signature d'une entente de règlement hors cour, mon mari signataire de cette entente mais non satisfait de me verser une pension alimentaire à laquelle j'avais droit surtout à cause de mon indemnité annuelle reçue d'Ottawa. Ce dernier présente donc une nouvelle requête en annulation de ma pension alimentaire. Selon mon avocate, s'ensuit une mauvaise décision rendue en [REDACTED] (tel que mentionné à ma lettre du 4 août 2015). Cette avocate, vu le manque de définition sur la nature de l'indemnité à l'entente 86-90, m'informa qu'elle n'avait pu défendre le fait que l'indemnité annuelle versée en lieu et place d'une somme forfaitaire ne représentait pas un revenu malgré sa qualification de perte de revenu ou perte de services domestiques mais bien une somme annuelle pour indemniser des dommages subis. De plus, la juge a doublé la valeur de mon indemnité annuelle reçue parce que perçue nette d'impôt. Décision portée en appel à la Cour d'Appel, le jugement de cette cour n'a pas renversé la décision de première instance. Étant très affecté par cette injustice, je n'ai ni la force ni les moyens financiers de porter ma cause à la Cour Suprême dans le délai requis de 30 jours. J'ai tenté ma chance en présentant une requête personnelle pour une extension du délai d'appel, requête rejetée n'ayant pas d'avocat pour me représenter. Stress additionnel imposé pendant 8 ans.

Je me retrouve en 2015, recevant une indemnité annuelle sous évaluée avec des problèmes de santé aggravés par le VHC. Mon gastroentérologue m'informant que je ne serai pas éligible avant quelques années au nouveau médicament reconnu par Québec (Harvani ou al.) traitant le virus. Mon microbiologiste doutant même de pouvoir me le donner vu ma réaction de 1999, il craint la réaction de mon système immunitaire qui est présentement très affecté par 30 années de combat. Il m'a d'ailleurs conseillé de ne pas recevoir le vaccin contre le virus H1N1 ou tout autre vaccin.

Sa présente crainte face à ma santé est que mon système immunitaire s'attaque à un organe sain le croyant invasif, je peux aussi me retrouver avec une hépatite auto-immune.

Dernière conséquence mais non la moindre, ma santé est devenu très hypothéqué surtout qu'en mars dernier j'ai subi 2 arrêts cardiaques nécessitant la pose urgente d'un pacemaker, la batterie naturelle de mon cœur étant finie. A mon avis, le stress imposé à ma santé et ma famille depuis 30 ans par les séquelles fâcheuses du VHC, est un facteur déterminant ayant affecté ma vie surtout ma santé.

En résumé, je suis épuisée de vivre avec ce virus et de me battre pour obtenir réparation aux injustices qui en découlent tout en me replongeant annuellement à remplir des formulaires pour obtenir ma pitance d'Ottawa qui me permet de vivre alors qu'elle aurait du m'apporter soulagement pour les dommages subis.

Bien à vous,



Martine Trudeau

De: [REDACTED]
Envoyé: 10 février 2016 10:40
À: Information
Objet: Input on Hep C surplus

To whom it may concern,

After taking some weeks to reflect over the surplus of money I came to the conclusion that no matter how much money we, the family, will or could get it won't bring back any of of dead family members.

When my beloved dad passed away after a long and painful fight against this horrible disease, I could not believe he was gone at the age of 70. He was a great man. Thought how to be a responsible and honest citizen. I owe him all my life. However, the disease killed him and I cannot express how much pain I have gone through since his death. He unfortunately never saw my family. In my opinion the surplus should be redistributed to all members of the living families.

Recently, I had to fly from Austria to assist my mother who had suffered a liver cancer due to Hep C complications. I left my work, my husband and 2 young children to spend 2 months caring for my 80 year old mother. Unfairness, painfulness and too often anger build up in me as both my parents will die from that disease. First my dad, and now my mom. I also believe the HEP C should at least allow the immediate family members to visit the victims of that disease. I am living in Austrlia and cannot afford to have my children and husband fly to Canada to visit my mother. The Hep C should at least pay for the plane tickets so that at least my children and husband could come and spend some time with my mother/their granny before she dies.

Life has no price, but money can help us come closer together before death takes my mother away.

Best wishes



A qui de droit,

17 Février 2016.

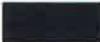
Moi Mme [REDACTED] vous présente cette lettre qui vous expliquera le pourquoi j'ai droit à cette « compensation monétaire ».

Moi et ma famille (frère, sœur, et petits enfants) Avons vu ma mère Mme [REDACTED] souffrir de cette erreur médicale pendant de bons nombres d'années, rester à son chevet était un supplice pour nous. Nous avons vu cette dame dépérir et s'éteindre dans ces atroces souffrances de par ces faits.

Je crois fermement que ce montant nous est due pour moi [REDACTED] et mes deux enfants [REDACTED] Par respect pour notre famille le tout dois nous revenir de par cette compensation.

Succession

Mme [REDACTED]

Dossier 

Ce virus a changé ma vie ; J'étais une personne pleine d'énergie, prêt à conquérir le monde. J'adore les enfants, ceci étant dit, je suis une mère de 4 enfants. J'ai eu l'hépatite C par transfusion sanguine quand j'ai accouché de mon 1er enfant. Entre 1986 et 1991, j'ai donné naissance à 3 autres belles filles. J'ai découvert que j'avais le virus en 2001. Après des recherches sur le virus et que j'ai trouvé de l'information sur les effets secondaires, fatigue, démangeaisons et douleurs musculaires, j'ai compris le pourquoi je me sentais de cette façon depuis plusieurs années. Si j'avais su, je n'aurais pas eu 4 enfants, si j'avais découvert plus tôt, que j'avais ce virus. J'adore mes filles, mais je n'ai pas pu leur donner mon 100 % en raison des effets du virus. Où j'aurais eu besoin aide et ne pouvait pas le faire parce que nous ne pouvions pas nous permettre, et les dispositions du règlement ne permettait pas, était d'avoir quelqu'un pour m'aider avec le nettoyage de la maison. Mon mari était le seul qui travaillait et quand il est arrivait à la maison, il devait m'aider avec le ménage et les enfants. Après que nous avons découvert mon état, il était difficile pour toute la famille, mes filles auraient dû voir un professionnel pour aider avec le stress que cela nous a porté, nous ne pouvions pas nous le permettre. À ce jour, avec mes rendez-vous chez le médecin, passer des tests et après avoir fait le traitement tout ceci a été très dure sur ma famille. Nous sommes marqués par cette épreuve. L'argent ne résout pas les choses, mais cela aiderait un peu de soulagement avec les travaux de ménage à faire à la maison que je n'ai pas l'énergie pour le faire, et aider ma famille à surmonter cette étape de notre vie.

Bien à vous



Arnaud Sauve Dagenais

De: Information
Envoyé: 17 mars 2016 22:21
À: Arnaud Sauve Dagenais
Objet: TR: A/s Me Michel Savonitto - [REDACTED]

[REDACTED]

>> Bonjour,

>>

>>

>> Mon nom est [REDACTED] fils unique de feu [REDACTED]. Suite à la réception de votre lettre il y a quelques mois mentionnant un excédent de plus de 200 millions de dollars dans les coffres de HEPC, je ne peux retenir mon désarroi face à cette nouvelle. En tout honnêteté, je trouve la situation dérisoire et j'ai à ferme impression que l'on rit totalement des familles des défunts. Depuis ma tendre jeunesse, ma mère, ma meilleur amie est seul parent présent dans ma vie, était malade. J'ai vu et supporter ma mère dans tous les pires états physiques et d'esprit qu'on ne peut imaginer vivre. On a volé les plus belles années de ma mère, ses rêves, et on a aussi volé une partie de ma vie et de ma jeunesse. Je ne suis pas une personne à l'argent, mais quand je réfléchis au montant RIDICULE de 6750\$ que reçoivent les enfants des personnes infectés comparativement à toute une vie de souffrance et de traumatisme qu'a pu engendrer cette infection scandaleuse qui a dû bouleverser la vie de millier d'enfants, je ne peux m'empêcher de vous exprimer ma frustration face a cette profonde injustice. Comment peut-on se demander quoi faire avec un tel excédent ? Qu'Arrivera t-il avec ses fonds ? Seront-il distribuer la ou ils devraient ? Au nom de tous les enfants de parent infectés par l'hépatite C ou décéder suite à des complications reliées, je demande que l'on révisent les modalités de gestion de excédent vers une distribution juste et équitable des fonds vers les familles concernées. Il est clair qu'une partie de cet excédent doit être distribué vers les enfants qui en passant, INCROYABLEMENT ont reçu le même traitement et montant que les autres membres lointains de la famille. Il est impératif que les administrateurs des fonds prennent en considération cette révision. Ou en sommes-nous avec cet histoire d'excédent ? Comment et par quel instances peut on avoir plus d'informations ? je tiens à avoir des nouvelles dans ce sens.

>>

>> Merci pour l'attention porté a cette note.

>>

[REDACTED]

██████████ le 18 août 2015

OBJET : Convention de règlement relatif à l'Hépatite C – ██████████

À qui de droit,

Suite à la réception des documents au sujet de l'objet en titre, de mauvais souvenirs nous sont revenus en mémoire. Notre grand-père paternel ██████████ décédé en août 2001, fût « pris » dans cette saga qui continue de hanter plusieurs personnes.

Notre grand-père a subi un quintuple pontage coronarien dans les années 1986-1990. Par la suite, malgré un résultat qualifié de « réussite » par les médecins traitants, son état de santé s'est dégradé à de multiples reprises des suites des transfusions de sang reçues au cours de l'opération.

Grand-papa avait une santé et une qualité de vie « renouvelée », avec un cœur en santé, mais le sang reçu lui causait bien des problématiques. Il eût d'ailleurs le fardeau de devoir se rendre plus d'une cinquantaine de fois pour des traitements, piqûres, et autres rendez-vous médicaux, toujours reliés à la mauvaise qualité de sang.

En vieillissant, nous constatons que son désespoir quant à cette situation l'irritait de plus en plus, et que malgré toute la haine qu'il pouvait ressentir, nul ne pouvait régler la situation ...

Le matin du 19 août 2001, ██████████ s'est suicidé à l'âge de 77 ans. Il laissait dans le deuil sa femme, ██████████ son fils ██████████ ses 2 petits-fils ██████████ ainsi qu'une multitude de parents et amis. Son geste, brutal, fût par plusieurs incompris ; nous, la famille immédiate, avons une idée précise de l'origine de son « mal »...

Aujourd'hui, force est d'admettre que « notre » guérison s'améliore, mais en pensant à grand-papa, nous aurions tant aimé pouvoir lui présenter nos enfants, ██████████
██████████ Un beau jour, lorsque ceux-ci nous demanderont « comment » était leur arrière-grand-père, de quelle façon est-il « parti au ciel », le mauvais souvenir du sang contaminé refera surface...

Lorsque questionné quant à savoir « les commentaires et observations concernant les dispositions du règlement qui n'ont pas répondu à nos attentes et sur la manière dont

l'excédent devrait être utilisé », il nous apparaît très clair que l'argent déjà reçu, ou qui pourrait potentiellement nous être octroyé dans un futur rapproché, ne nous ramènera jamais notre grand-père. Cependant, l'éducation a toujours été une priorité pour notre grand-père, et nous croyons fermement que toute somme forfaitaire pourrait aider en ce sens nos propres enfants.

Finalement, veuillez noter que nos adresses respectives ont changés avec le temps ; ainsi, pour communiquer avec [REDACTED] veuillez adresser toutes communications futures au [REDACTED]

Merci,

[REDACTED]